

## poser une camera dans ma boite aux lettres ?

Par **parker2a**, le 24/11/2020 à 17:37

Bonjour,

un voleur aurait la clef de la façade des boites à lettre et vole les colis, je suis pas la seule victime et ce sur plusieurs entrées bâtiment de la rue, d'apres le facteur.

\*ce n est pas le premier colis qu on me vole

### mon projet :

Je vais poser une camera à l'interieur de la boite à lettre HLM

techniquement, tout sera ok pour filmer le voleur ou voleuse.

### ma question 1:

ai je le droit de me servir du document video pour traduire le voleur en justice (dans l'éventualité ou je le reconnaitrais) ?

cdlt, Raynald

merci de m aider à y voir clair.

Par **ESP**, le 24/11/2020 à 17:52

Bonjour

Pas de vidéo surveillance dans votre immeuble ?

Pensez que tout le monde pourrait être filmé et nous n'avons pas le droit de filmer des gens à leur insu.

Vous n'avez aucun droit en tant que locataire de filmer les parties communes, mais par exemple, vous pouvez filmer votre porte d'entrée.

Ce que je vous conseille: disposez la caméra espion **DANS VOTRE** boîte, comme cela il n'y a que vous... et le voleur... dont l'image sera captée.

Par **parker2a**, le **24/11/2020 à 18:32**

bonsoir et merci beaucoup pour votre réponse

**mais ...heu.... vous dites en gros :** "...Ce que je vous conseille: disposez la caméra espion **DANS VOTRE** boîte, comme cela il n'y a que vous... et le voleur... dont l'image sera captée.."

j ai envie de dire: qu est ce que vous comprenez pas dans :

1/ le titre : poser une camera **dans ma** boîte aux lettres ?

et

2/ le texte (ligne 7) : "...Je vais poser une camera **à l'interieur de la boîte à lettre**



Par **jodelariege**, le **24/11/2020 à 18:43**

bonsoir

etes vous sur que la caméra pourra filmer le visage du voleur et pas juste sa main?

un cadenas ne serait il pas possible?,

Par **parker2a**, le **24/11/2020 à 18:47**

bonsoir, et merci pour votre reponse

mais comme je l ai dit : "...techniquement, tout sera ok pour filmer le voleur ou voleuse

et quant au cadenas c est la façade de TOUTES les boites aux lettres qui s ouvre et dont le voleur a la clef, il ouvre la façade des 12 boites aux lettres d un coup....

Par **Lag0**, le **24/11/2020** à **21:00**

Bonjour,

Il n'y a pas que le voleur et vous qui pourront être filmés, mais aussi le facteur quand il ouvrira le bloc de bal. Il vous faudra donc l'accord de tous les facteurs qui interviennent chez vous !

Par **ESP**, le **24/11/2020** à **23:04**

Je suis confus, c'est bien vrai, le temps de réfléchir, j'ai oublié le sujet principal de votre question.

Concernant l'utilisation de votre vidéo comme preuve, seul le juge peut décider de la retenir et en matière pénale, une preuve filmée à l'insu de la personne concernée n'est pas déloyale.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/validite-preuves-obtenues-maniere-deloyale-29455.htm>

c'est un peu comme pour les dashcam dans les voitures.

<https://www.cnews.fr/vie-numerique/2020-01-18/dashcam-les-videos-enregistrees-par-les-conducteurs-ont-elles-une-valeur?amp>

Par **ESP**, le **25/11/2020** à **14:04**

PS/ J'ai omis de dire aussi que pour obtenir davantage d'information juridique quant à l'installation, vous pouvez contacter la CNIL.

Par **BrunoDeprais**, le **27/11/2020** à **20:31**

Bonsoir

Et si vous changiez tout simplement de serrure?

Par **ESP**, le **27/11/2020** à **20:51**

Bonsoir

Les passes de postier ouvrent toutes les boîtes

Par **BrunoDeprais**, le **27/11/2020** à **21:31**

Bonsoir,

C'est vrai.

Mais mettre une caméra dans une BAL, pour filmer une main, reste un élément de preuve très peu tangible.

Il n'est pas autorisé de filmer la voie publique.

Peut être que d'aller voir la poste et de créer une boîte postale pourrait être la solution?